

# LA GAZETTE

Hebdomadaire économique et régional **Nord - Pas de Calais**

Officiellement désigné pour la publication des Annonces légales et judiciaires  
des départements du Nord et du Pas-de-Calais. CPPAP n° 0519 | 92530 ISSN 1165-0796

Le 18 mars prochain  
vente d'un terrain à bâtir à  
partir de 12h30



VENTE INTERACTIVE

Lot de 1273 m<sup>2</sup> à Brunembert  
Sur le principe d'enchères interactives  
sur la plateforme : [kadran.immo](http://kadran.immo)  
Mise à prix 42 000€

1 Boulevard Auguste Mariette, 62200 Boulogne-sur-Mer  
03 21 30 83 56, [www.bleard-lecocq.com](http://www.bleard-lecocq.com)

## CLASSEMENT NATIONAL DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

# La zone industrielle Artois-Flandres sur le podium



ACTUALITÉ

Agriculture 2.0 : les champs  
du futur

p. 8

©ACTSTUDIO

# LA ZONE INDUSTRIELLE ARTOIS-FLANDRES SOUS LES PROJECTEURS

Le territoire national compte 32 000 zones d'activités, passées dans le cadre de la loi NOTRe sous le giron des intercommunalités au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Bilan positif pour certaines, très mitigé pour d'autres. La zone Artois Flandres est dans le top 3 des zones les mieux gérées.

Guillaume CUGIER

Le parc des industries Artois Flandre a été créé en 1967 de la volonté des élus de 20 petites communes.



Nos confrères des Échos se sont basés sur une enquête menée par une association d'élus et le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), auprès de 234 intercommunalités, pour mener une réflexion sur les différentes zones d'activités économiques réparties sur le territoire national. Ainsi, 450 000 hectares de foncier sont répartis sur 32 000 zones d'activités économiques. «Notre zone industrielle a une spécificité par rapport à beaucoup d'autres : elle a été créée en 1967, dans le cadre d'un syndicat intercommunal regroupant 20 petites communes», présente Vianney Leveugle, directeur du SIZIAF (Syndicat intercommunal de la zone industrielle Ar-

tois-Flandres). Quand, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la loi NOTRe a transféré la gestion des zones d'activités économiques aux intercommunalités, il s'agissait d'une formalité pour la zone industrielle, qui s'étend sur les territoires de Douvrin et Billy-Berclau. Pourtant, d'après Les Échos, le transfert de ces zones et parcs d'activités ne s'est pas toujours fait sans problèmes. Un quart des zones seraient obsolètes et auraient un besoin urgent de nouveautés pour trouver un second souffle afin d'attirer des investisseurs et conserver les entreprises qui y sont implantées. Il faut avoir à l'esprit que la plupart des zones sont nées dans les années 1970 et qu'elles ont été créées sans concertation. D'après l'enquête, deux tiers des communautés d'agglomération

Vianney Leveugle, directeur du Siziaf, et Daniel Delcroix, son président (à droite).

mération se déclarent concernées par des enjeux de déqualification pour la totalité ou la majorité des sites. Des zones sont en déclin : vieillissement des bâtiments, manque de transports, absence de restauration... Pire : un quart des directeurs généraux des services interrogés conditionnent leur avenir à une requalification.

### CONTINUER À DÉVELOPPER

Aujourd'hui, la problématique majeure réside dans la capacité des intercommunalités à développer les zones d'activités. Outre leur modernisation, certains parcs ont besoin d'espace pour répondre à une demande de plus en plus pressante due à la reprise économique. Les entreprises sont en effet à la recherche de foncier disponible et d'un secteur facilement accessible. Dans les Hauts-de-France, la pression foncière sur la métropole lilloise a pour conséquence une augmentation du prix de terrains encore disponibles. À l'heure où les espaces agricoles sont protégés et qu'il devient difficile d'étendre les zones d'activités, il y a urgence à requalifier certains espaces et, encore une fois, la zone Artois-Flandres fait figure d'exception. «*Nous disposons encore d'importantes surfaces disponibles. Par ailleurs, dans le cadre de la compression industrielle du site de la Française de mécanique, des espaces sont en reconversion et accueilleront dans les années à venir de nouvelles activités*», explique le directeur du SIZIAF. Les préconisations du Cerema concernent le développement des services, la mobilisation des entreprises présentes pour qu'elles se rénovent, la densification des zones pour optimiser le foncier et l'accompagnement de la mutation de certaines parcelles. «*C'est dans ce contexte que le parc des industries Artois-Flandres est cité au même titre que le Technopole de Savoie et le*



©ACTSTUDIO

*Technopole de l'environnement Arbois-Méditerranée en tant que locomotive bien connue qui a su mêler mobilité, services et haute qualité environnementale*», se réjouit Vianney Leveugle. Figurer parmi les trois zones d'activités les mieux gérées est une reconnaissance pour toute l'équipe du SIZIAF, qui, depuis dix ans de management et d'amélioration continue avec une certification ISO 14 001, voit les efforts et l'organisation instaurée salués.

### ALLER PLUS LOIN

Il n'y a pas de solution miracle pour redynamiser les zones d'activités. Pas question de refaire les erreurs du passé et de dépenser des millions d'euros dans de la signalétique et la déqualification des espaces publics. «*Le quotidien insiste sur la nécessaire requalification des zones existantes pour en développer l'attractivité et met l'accent sur l'urgence de les gérer dans une logique d'investisseur*», poursuit-il. Il est donc nécessaire de développer les services, mobiliser les entreprises présentes pour qu'elles se rénovent. Les intercommunalités ont besoin dans ce contexte de mettre en place un plan stratégique. Il convient, par conséquent, d'établir un diagnostic des différentes zones d'activités, avec le recensement précis des points forts et des points faibles. À l'échelle de la région, si la situation est au beau fixe pour la zone Artois-Flandres, pour d'autres zones la situation est délicate...

**|| Nous disposons encore d'importantes surfaces disponibles ||**